

**Arrêté de circulation et de stationnement  
Place de la salle des fêtes  
17 et 18 Août 2019**

**2019-24**

Nous, Maire de la Commune de Mutigny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-1, L2212-2 et L2213-6,

Sur la demande de Madame PEPIN Benjamine, locataire de la salle des fêtes pour le week-end du 17 et 18 Août 2019 ;

En raison de l'organisation d'un vin d'honneur, et considérant la nécessité de sécuriser les lieux, il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement sur le parking de la salle des fêtes (Place GARITAN) du Samedi 17 Août 2019 à 8h00, et ce jusqu'au Dimanche 18 Août à 20h.

**ARRETONS**

**Article 1 –**

Le Samedi 17 Août 2019, la circulation et le stationnement sera interdit au niveau du parking de la salle des fêtes (Place GARITAN) à partir de 8h00, et ce jusqu'au Dimanche 18 Août 2019 à 20h.

**Article 2 –**

La signalisation nécessaire sera mise en place

**Article 3 –**

Madame le Maire et ses adjoints, la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 29 Juillet 2019

Le Maire

Marie-Claude REMY